



Séance plénière du 12 décembre 2007

**COMMUNICATION SUR LA STRATEGIE TIC  
DE LA REGION CENTRE**

Le Conseil économique et social régional,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 4134-1 et suivants ;

Vu le décret n° 2001-731 du 31 juillet 2001, modifiant le code général des collectivités territoriales et relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques et sociaux régionaux ;

Vu l'avis du bureau,

Monsieur Bernard DEMAN, rapporteur entendu ;

*DELIBERE*

Le Conseil régional, comme le CESR, s'est fortement investi dans les TIC qualifiées au départ de Nouvelles. Elles se sont développées de manière si rapide dans notre quotidien que ce qualificatif de « nouvelles » est devenu sans objet.

Il convient de garder à l'esprit que les TIC ne sont que des outils, certes puissants et structurants, mais qui doivent être au service de la société.

Les caractéristiques des TIC sont très singulières et doivent être rappelées :

- Structurantes, elles modèlent et impactent fortement nos sociétés dans toutes leurs dimensions et toutes leurs composantes.
- C'est un outil déterminant de l'aménagement des territoires.
- Elles se développent à une vitesse et une intensité jamais vues dans le passé.
- Elles ont été mises en oeuvre dans une démarche de marché et ont vu se constituer des opérateurs peu nombreux et très puissants, ainsi que de nouveaux entrants très performants.

- La mise en place du service universel TIC et téléphone mobile est indispensable mais suppose des moyens financiers considérables.
- Au plan de l'éthique, comme beaucoup d'outils, les TIC peuvent être la meilleure ou la pire des choses.

Dans ce contexte, la démarche régionale d'engager le processus d'élaboration d'une stratégie régionale des TIC est non seulement pertinente mais indispensable. Elle correspond d'ailleurs au souhait formulé par le CESR dans ses différents travaux.

Au préalable de l'élaboration de cette stratégie régionale, il convient de définir au service de quelle société on souhaite mettre en oeuvre et développer ces TIC. Il faut ensuite formaliser quelles sont dans ce domaine les ambitions régionales.

A titre de propositions initiales, voici ce que pourraient être les ambitions régionales :

- Être un des acteurs nationaux leaders dans l'utilisation et la maîtrise des TIC.
- Le développement des TIC en région doit se faire au service de tous et de tous les territoires (en particulier en milieu rural).
- Le développement durable doit être le fil rouge de toute la réflexion stratégique. Il doit considérer avec le même intérêt et la même détermination le développement économique, la protection de l'environnement, les territoires et faire une place privilégiée à l'aspect social et sociétal.
- La Région veut assumer le rôle de chef de file et conduire une démarche partenariale et de concertation avec l'ensemble des acteurs. Cette démarche doit se faire dans un cadre participatif.

Le CESR considère que le territoire régional est le cadre pertinent pour l'élaboration d'une telle stratégie, tout en respectant les prérogatives et les domaines de responsabilité et d'action de chaque acteur. Il est évident que le succès suppose et impose à tous d'œuvrer dans la concertation. Rien ne serait plus dommageable pour l'intérêt des habitants et des territoires que de travailler dans la dispersion, voire dans l'antagonisme.

Dans cette logique le CESR définit quelques priorités essentielles :

- Réduire les fractures de toutes natures qui existent, qui se développent ou qui apparaîtront.
- Développer d'une manière déterminée et coordonnée les usages.
- Poursuivre le processus de développement des infrastructures et des technologies avec les opérateurs concernés en ayant l'ambition d'améliorer très fortement l'accessibilité aux TIC pour tous et tous les territoires. Ceci correspond pour partie à la mise en oeuvre d'un service universel des TIC.

**Les cibles définies dans la communication** nous semblent correspondre pour l'essentiel aux besoins et aux responsabilités premières de la Région :

- **Formation**

Les actions engagées nous paraissent pertinentes et doivent être poursuivies, voire être accélérées : les environnements numériques de travail (ENT) dans les établissements d'enseignement, l'amélioration de la maîtrise des savoirs de base qui comprend les TIC et les langues étrangères, Ordicentre, la mise en oeuvre de l'université régionale numérique. Dans cette stratégie il faudra veiller à la prolongation et au développement de ce type de démarche.

- **Réduction des fractures numériques**

L'approche par les Espaces Publics Numériques (EPN) est sans conteste la démarche privilégiée pour réduire ces fractures qui pourraient mettre en danger toute notre société. La présence de médiateurs compétents prévue par la Région est primordiale pour le succès de la démarche. Nous faisons deux recommandations :

- d'une part, donner une véritable visibilité de ces EPN à la population,
- d'autre part, avoir une approche personnalisée et par public-cible car il est évident que les besoins diffèrent fortement selon les publics et nécessitent, pour réussir, des approches spécifiques.

- **Diffusion dans les entreprises et dans le monde associatif**

La démarche de la Région nous semble cohérente par rapport aux objectifs affichés. Elle doit être approfondie avec les acteurs régionaux. Nous pensons en particulier que la diffusion et l'utilisation des logiciels de travail collaboratif peuvent être des outils performants pour la mise en réseaux qui, selon nous, doit être accélérée.

**La méthode proposée** nous paraît bien adaptée :

- **Schéma régional des usages**

C'est le schéma prioritaire.

Dans ce domaine beaucoup reste à faire ; il faut de toute urgence lancer la concertation et les expérimentations. C'est le facteur clé de la réussite de nos ambitions. De nombreux domaines de faiblesses ou de difficultés régionales peuvent trouver des solutions partielles dans l'utilisation rationnelle des TIC. A titre d'exemple et pour préciser la réflexion du CESR, voici quelques pistes non exhaustives :

- **La santé** : la région a une situation de couverture médicale très préoccupante et comme il est cité dans la communication, l'usage des TIC peut être déterminant dans l'amélioration de notre situation.

- **L'environnement**

On pourra prendre appui :

- ✓ pour la gestion des risques, sur l'utilisation de la géomatique,
- ✓ pour la réduction des déplacements, sur l'utilisation de la visioconférence,
- ✓ pour l'augmentation de l'utilisation des transports en commun, sur un site d'optimisation et de rationalisation des trajets (ex. les centrales de mobilité).

### **- Relation collectivités - citoyens**

- Développement d'une forme renouvelée de la démocratie,
- Accompagnement de l'e.administration, en veillant notamment à ne pas générer de nouvelles ruptures –ceci, afin d'améliorer les services publics et non pas pallier leur diminution, notamment en milieu rural.

### **- Développement économique**

- ✓ Aider à la création d'entreprises innovantes dans les TIC,
- ✓ Réflexion, promotion du télétravail et des nouvelles formes de nomadisme au travail,
- ✓ Favoriser l'accès pour les PME/PMI aux formidables potentiels du e.commerce,
- ✓ Aider au maintien et au développement économique du milieu rural.

Bien évidemment ces quelques pistes doivent être approfondies avec les acteurs des secteurs, expérimentées, évaluées et dupliquées si l'intérêt est majeur pour la région.

A cet égard, les départements sciences humaines et sociales des deux universités pourront très efficacement contribuer à ces réflexions.

- **Elaboration d'un schéma régional des infrastructures des télécommunications**

C'est une démarche indispensable et déjà bien engagée par la Région. Il est essentiel que toutes les démarches des différentes collectivités soient intégrées pour assurer la cohérence des actions.

C'est un poste financier extrêmement lourd et il serait inconcevable que des actions disparates conduisent à des réseaux incompatibles ou redondants au détriment de l'optimisation des fonds publics. La dimension territoriale et l'aménagement des territoires sont évidemment de toute première priorité. Les collectivités territoriales, la Région en particulier, n'ont ni la capacité, ni l'intérêt à se substituer aux opérateurs. Néanmoins, elles seront contraintes à intervenir dans les zones économiquement non rentables pour compenser les insuffisances des cahiers des charges qui ne faisaient pas appel au service universel dans ces technologies.

## **Les moyens**

### **- Les moyens financiers**

Par une mobilisation collective et par l'affirmation des priorités il est possible de mobiliser des moyens financiers très conséquents. Pour mémoire, la Région a déjà investi plus de 90 M€. De 2007 à 2013 les fonds disponibles et fléchés sont de plus de 37 M €.

Ils peuvent être abondés et surtout ils doivent être optimisés par une mutualisation à rechercher. La communication nous propose un processus et une programmation. A ce point de la réflexion, le CESR prend acte de la proposition.

Il est clair que cette programmation proposée doit permettre une mobilisation des différents acteurs et dans une logique de cohérence et de mutualisation.

## - Le GIP RECIA

**C'est l'outil déterminant et indispensable pour l'élaboration et la mise en oeuvre de la stratégie régionale.**

Le GIP RECIA est clairement une réussite dans ses missions de centre de ressources et de compétences techniques régionales.

De nouvelles missions devraient lui être confiées, telles que :

- La coordination de l'élaboration des schémas des infrastructures et surtout le schéma des usages,
- Développer l'appel à projets et la coordination des projets retenus, le suivi des expérimentations,
- Les échanges d'expériences interrégionales et internationales,
- Et certainement la mission la plus déterminante pour le pilotage de la stratégie des TIC : l'observatoire des TIC. Le CESR l'a appelé de ses vœux. C'est évidemment avec beaucoup de satisfaction que nous attendons sa concrétisation prochaine.

Le CESR pense que cet observatoire a deux missions essentielles :

- Mesurer l'existant et les tendances en terme de couverture, d'infrastructures, d'usages, de services aux populations et aux territoires.
- Anticiper sur les évolutions possibles et probables dans tous les domaines des TIC ; c'est déterminant étant donné l'accélération des évolutions.  
Il restera à mettre en place **une structure d'évaluation indépendante** du GIP qui permettra de mesurer la pertinence de la stratégie et l'efficacité des actions engagées.

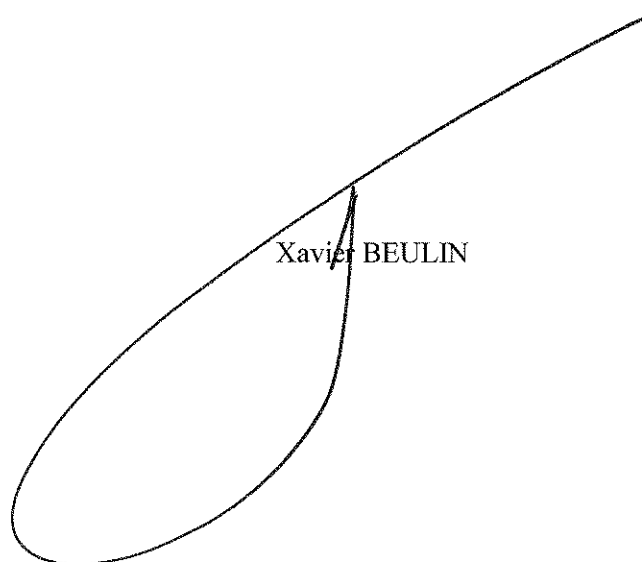
## Conclusion

Une gouvernance nouvelle est déterminante pour la réussite de la stratégie régionale des TIC. Le CESR appelle de ses vœux une coopération renforcée entre l'Etat, toutes les collectivités territoriales, au delà des clivages politiques et dans le respect des prérogatives de chacun. C'est à cette indispensable condition que l'on peut espérer faire de notre Région le leader national, surtout optimiser l'utilisation des deniers publics et assurer un meilleur retour pour les habitants et les territoires de la région.

C'est enfin grâce à cette cohésion que nous pourrons collectivement peser suffisamment sur les grands opérateurs nationaux pour apporter à nos concitoyens le service universel des TIC auquel ils aspirent.

Le CESR, pour cette nouvelle mandature, a engagé une réflexion contributive à l'élaboration d'un SRADT ; sans conteste la stratégie proposée en terme de TIC en sera un des éléments clés.

Enfin, le CESR est déterminé, ainsi qu'il l'a démontré dans le passé, à apporter toute sa contribution et ses compétences au service de cette stratégie.



Xavier BEULIN